

Saint-Siège, on ne peut faire à laudes et à vêpres commémoration d'un saint. S'il s'agit de prêtres tertiaires, ils peuvent, lorsque les rubriques prescrivent les suffrages, ajouter à laudes et aux vêpres la mémoire de St François, suivant le bréviaire de la famille franciscaine à laquelle ils appartiennent.

En Canada, les tertiaires appartiennent aux Observatins récollets. A laudes : *Sancte Francisce, propera, etc.*; à vêpres : *Salve, sancte pater, etc.....*; Vers : *Ora pro nobis ou Signati, Domine.....* Oraison : *Deus, qui ecclesiam...* Mais, l'obligation de cette mémoire, comme de celle des défunts, est supprimée par la nouvelle Règle.

Quant au *Confiteor* : oui, on le peut soit à l'office, soit à la messe, soit dans les litanies, soit dans les prières particulières, ainsi qu'il a été déclaré en 1747 par le Chapitre général, après avoir consulté la Sacré Congrégation des Rites. Au doute suivant : *Notre religion n'a-t-elle pas obtenu du T. S. P. la faculté d'ajouter le nom de son saint Fondateur, tant aux Litanies qu'au Confiteor ? ou bien le long usage n'a-t-il pas force de loi ?* Il a été répondu : *Le long usage est raisonnable et a force de loi.*

Un Rescrit subséquent permet d'ajouter au nom de saint François : *Notre Père.* La nouvelle Règle n'a rien modifié à cet égard.⁽¹⁾

Q. 3e. La Bénédiction suivante de St François d'Assise est-elle authentique : *Que le Seigneur le conserve et te bénisse+ Qu'il tourne sa face vers toi+ que le Seigneur te fasse miséricorde et te donne la paix+ que le Seigneur te donne sa sainte bénédiction. Amen.*

R. Nous répondrons dans le prochain numéro.

Echos des Fraternités

MONTRÉAL.

Le 6 février 1897, les sœurs dont les noms suivent ont pris le saint habit du Tiers-Ordre de St François d'Assise, dans la fraternité de Montréal. Le révèrend père Raynel, S.J., directeur de la fraternité, a présidé la cérémonie.

Mesdames : Lambert Leclaire, dite sœur St François d'Assise ; Joseph Raby, dite sœur Ste Elisabeth ; Tancrede Collin, dite sœur Marie Agnès ; J. Louis Smith, dite sœur St François d'Assise.

Delles : Julie Giguère, dite sœur St Nom de Jésus ; Delphine Tremblay, dite sœur Marie du Sacré Cœur ; Eugénie Raby, dite sœur Thérèse de Jésus ; Prizile Delorme, dite sœur St Joseph ; Georgiana Brisson, dite sœur Marie de Jésus ; Denise Pilon, dite sœur Marie Louise ; Poméla Malouin, dite sœur Marie des Anges ; Céline Leduc, dite sœur Marie des Anges ; Arzélie Bertrand, dite sœur Marguerite de Cartonne ; Angeline Collin, dite sœur Ste Elisabeth ; Émilie Guérin, dite sœur Marie de Jésus.

(1) Voir *Petite Revue*, vol. I, p. 335, No. 1.